



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## durée du travail

Question écrite n° 25622

### Texte de la question

M. Guy Lengagne attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la note de synthèse établie par l'inspection générale des finances et relative à la durée du travail des fonctionnaires. En effet, la publication de cette note de synthèse, ainsi que du rapport de la mission confiée à M. Jacques Roche, risque d'avoir pour conséquence de jeter le discrédit sur l'ensemble des agents de la fonction publique. Or il apparaît que cette étude n'a été effectuée que sur la base bien peu représentative de 9 enquêtes de terrain portant sur l'examen du temps de travail de 565 agents des services déconcentrés et de 579 agents issus des services centraux dépendant des ministères de l'agriculture, de la culture, des finances et des anciens combattants. Pourtant, les conclusions qui en sont tirées par une certaine partie de la presse amalgament des situations particulières - tel l'aménagement du temps de travail pour des inspecteurs du ministère de l'agriculture qui travaillent de nuit - avec la durée du travail de l'immense majorité des agents, qu'ils soient issus de la fonction publique d'Etat, des collectivités territoriales ou de la fonction publique hospitalière. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

La mission confiée à M. Jacques Roché, conseiller maître à la Cour des comptes, avait pour objectif, conformément aux termes de l'accord signé le 10 mai 1998 avec cinq organisations syndicales, la réalisation d'« un état des lieux exhaustif de la réglementation et des pratiques effectives concernant le temps de travail et les heures supplémentaires » et la définition de principes à mettre en oeuvre dans la fonction publique. Pour ce faire, M. Roché a sollicité la collaboration de plusieurs inspections générales, dont l'inspection générale des finances. Les travaux réalisés par chacune d'elles ont donc contribué à alimenter le rapport final sans que leurs conclusions respectives n'aient pour ambition d'en représenter la synthèse. Il est en effet regrettable que des conclusions hâtives n'aient pu être tirées de la divulgation d'un document qui n'avait pas vocation à être publié. Le rapport final remis le 10 février dernier, établi sur un ensemble d'enquêtes effectuées dans les trois fonctions publiques, participe à une meilleure appréhension de la situation de chacune des trois fonctions publiques au regard de la durée du travail. Sur le plan méthodologique, le rapport s'est efforcé de définir des critères uniformes d'analyse de la mesure du temps de travail afin de permettre des comparaisons. La qualité de l'état des lieux nécessitait en effet que soit élaborée une telle méthode susceptible d'être reprise pour tout complément d'analyse qui pourrait être jugé nécessaire. Le rapport ne pouvait prétendre, compte tenu de la complexité des questions soulevées, à restituer un état exhaustif des situations de travail. Il avait pour objet d'illustrer l'hétérogénéité des pratiques et de relever les insuffisances de l'environnement réglementaire s'agissant de la durée du travail. Il montre que la multiplicité des situations constatées peut notamment s'expliquer par la diversité des contraintes liées à la nature des missions de service public auxquelles concourent les fonctionnaires. Sur la base de ce constat, la concertation engagée avec les représentants des organisations syndicales et des associations d'élus a pour objet de dégager une méthode de mise en oeuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Enfin ce rapport est soumis aux débats des trois conseils supérieurs de la fonction publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Lengagne](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25622

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 22 février 1999, page 1024

**Réponse publiée le :** 3 mai 1999, page 2689